



RÉSOLUTION N° 2015-02-024

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 196466.29 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 02-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2015-02-025

INFO DIMANCHE – HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adhérer à l'offre du journal Info-Dimanche à propos de l'hommage à rendre à un bénévole. Le nom de la personne choisie sera publié dans une section « À Pâques, nous leur disons merci! », soit le 1<sup>er</sup> avril prochain. Le coût de la publicité s'élève à 95 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-026

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.

Sur la proposition Chantal Pelletier, il est résolu de contribuer financièrement au montant de 50 \$, carte de membre à Action Chômage Kamouraska Inc. qui est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis plus de 30 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-027

DÉSIGNATION SIGNATAIRE – CONTRAT TERRAIN DU 4 ROUTE 295 NORD

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu de désigner madame la mairesse pour la signature du contrat entre la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et Érablière Maurice Pelletier & Fils Inc. pour la donation d'un contrat situé au 4 route 295 Nord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-028

ENTENTE CONCERNANT LES DOCUMENTS D'ARCHIVES CÉDÉS PAR CÉLINE MORIN ET SA SUCCESSION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que la municipalité s'engage à assurer la pérennité et l'accessibilité, et ce à Squatec, des documents d'archives cédés par madame Céline Morin et sa succession et dont la liste est annexée. Il est de plus résolu que les documents signés par monsieur Renaud Santerre et son équipe ne doivent en aucun cas être reproduits, les règles de la propriété intellectuelle s'appliquant ici comme ailleurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-029

PERMANENCE DE LA TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE

Considérant que la période de probation de six mois est maintenant écoulée.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accorder la permanence à madame Nadia Sheink en date du 10 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-030

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR LA RÉPARATION DES TOITURES DES CHALETS AU CAMPING

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater la directrice générale pour aller en appel d'offre par invitation pour la réparation des toitures des chalets au camping. Il est de plus résolu d'inviter trois (3) soumissionnaires : Construction Jaro Inc., Construction C.B. Inc. et Ébénisterie Gilles Talbot. Ils doivent avoir terminé les travaux avant le 15 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-031

DEMANDE DE SUBVENTION DU DÉPUTÉ – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant le projet de reconstruction d'une partie du chemin des chalets Phase II.

Considérant la nécessité de refaire la structure de chemin sur certains tronçons.

Considérant l'admissibilité de ces travaux au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de demander à notre député, monsieur Jean D'Amour, une subvention de l'ordre de 30 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-032

ADOPTER LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS ET SON ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION POUR FINS D'APPROBATION OFFICIELLE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'adopter le plan d'action, qui est déjà en vigueur et en application, pour l'élimination des raccordements inversés et son échéancier de réalisation selon les recommandations de la firme Roche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-033

ACHAT DES ORDINATEURS PRÉVUS AU BUDGET : BUREAU, GARAGE ET TABLETTE POMPIER

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu que la directrice générale procède à l'achat des ordinateurs prévus au budget : un pour le bureau, un pour le garage et une tablette pour les pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-034

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D’OFFRE PAR INVITATION POUR PASSEZ À L’ÉCLAIRAGE DE RUE AU DEL

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de mandater la directrice générale à aller en appel d’offre par invitation pour passez à l’éclairage de rue au DEL fournitures et installations comprises. Il est de plus résolu d’inviter trois (3) soumissionnaires : Westburne, Caillouette et Associés et Lauzier Électrique.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

DEMANDE D’AUTORISATION POUR APPUYER UNE DEMANDE À LA CPTAQ

Les élus demandent plus d’information dans le dossier à madame Bertha Pelletier concernant une demande à la CPTAQ.

RÉSOLUTION N° 2015-02-035

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR DEMANDER DES OFFRES DE SERVICES POUR LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de mandater la directrice générale à demander des prix pour avoir des offres de services pour la programmation de la TECH 2014-2018. Il est de plus résolu de demander deux (2) soumissionnaires : Roche et BPR.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-036

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DE SKI DE FOND

Considérant la demande d’aide financière du comité de ski de fond au montant de 500 \$ qui serait versée à chaque année pour envisager l’achat d’une nouvelle motoneige et à son entretien.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d’appuyer la demande d’aide financière au comité de ski de fond au montant de 250 \$ et ce, non versée à chaque année.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

SEMAINE DE L’ACTION BÉNÉVOLE DU 12 AU 18 AVRIL 2015

La mairesse informe les citoyens de la semaine de l’action bénévole ayant pour titre « Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif » qui se déroulera du 12 au 18 avril prochain.

RÉSOLUTION N° 2015-02-037

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION 2015

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d’ajuster la rémunération des élus et du personnel pour l’exercice 2015 selon l’indice d’ensemble des prix à la consommation pour le Québec pour la période de septembre 2014 à septembre 2015, soit une indexation de 2.2 %.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-038

DEMANDE DE SOUMISSION AUPRÈS D'INFORMATION POUR NOTRE SYSTÈME D'INTERNET AU GARAGE, AU CAMPING ET À LA CASERNE DES POMPIERS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de demander une soumission auprès d'Information pour notre système WI-FI d'Internet pour le garage, le bureau, le camping et la caserne des pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**CONSEIL DES MAIRES DU 8 DÉCEMBRE 2015**

**Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de novembre 2014.**

DOSSIER PISTE DE MOTONEIGE ET DE VTT

La directrice générale informe les citoyens qu'elle a discuté avec l'arpenteur monsieur André Pelletier et le dossier de la piste de motoneige et de VTT il n'y a pas encore touché. Il va nous redonner des nouvelles aussitôt qu'il étudie notre demande.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2015-02-039

FORMATION DES POMPIERS

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec prévoit la formation de 28 pompiers, dont 3 dans le programme Pompier 1, 10 dans hors programme matières dangereuses Opération, 5 dans opérateur d'autopompe et 10 dans désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-02-040  
EMBAUCHE D'UN POMPIER

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'embaucher un pompier volontaire à temps partiel monsieur Miguël Ouellet au sein des pompiers de la caserne 43 de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CLINIQUE MÉDICALE DE SQUATEC

La mairesse informe les citoyens présents dans l'assistance la lettre reçue de madame Marie-Claude Ouellet concernant la clinique médicale de Squatec. Ils désirent nous confirmer que le service de secrétariat sera maintenu à la clinique à raison de 14 heures par semaine, soit lors de la présence médicale. Pour la prise de rendez-vous, la clientèle pourra continuer à téléphoner à la clinique médicale. Notez que la ressource secrétariale dédiée pour la Clinique médicale de Squatec est la même personne que pour le Centre d'hébergement de Squatec suite à une réorganisation du travail.

LE P'TIT GIROUARD

Après avoir reçu la famille Girouard les 13 et 14 août dernier lors du Congrès Mondial Acadien (CMA) dans notre municipalité, ils nous ont fait parvenir leur journal « Le P'tit Girouard ». Tous apprécient l'accueil des membres du conseil, des bénévoles, des musiciens et de toutes les autres personnes qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette rencontre.

*Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21 h.

*En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Mairesse*

---

*Directrice générale, secrétaire-trésorière*